ELEVAGE - REPRODUCTION - PENSION

HARAS DU LION
162 Chemin de la Déesse
26300 Chateauneuf sur Isère
harasdulion.26@gmail.com
07 70 07 85 85

CONTRAT DE SAILLIE 2026 KARLITO DES LAQUAIS

Carte de saillie étalon : KARLITO DES LAQUAIS

Jument : _____
Numéro sire : _____
Propriétaire : _____
Adresse du propriétaire : _____
Code postale : _____
Ville : _____
Numéro de téléphone : _____
Adresse e-mail : _____
La jument : _____

- ☐ sera inséminée au Haras du Lion
- ☐ sera inséminée dans un autre centre que le Haras du Lion

Nom du centre d'insémination : _____
Adresse : _____
Code postale : _____
Ville : _____
Numéro de téléphone : _____
Adresse e-mail : _____

Conditions de vente :

250 euros encaissable au 1er (à l'ordre du **HARAS DU LION**) + 450 euros encaissable au 01/10/2026 jument pleine (à l'ordre du **HARAS DU LION**).
Sans attestation de votre vétérinaire stipulant la vacuité de la jument, le chèque sera encaissé automatiquement.

KARLITO DES LAQUAIS produit en SF donnant droit aux produits l'inscription et la participation comme cheval de sport à toutes les compétitions officielles.

L'envoie de semence réfrigérée comprend 1 dose. Le prix de l'envoie de semence est de 60 euros TTC.
Le virement de 60 euros déclenchera l'envoie de la semence au centre d'insémination mentionné dans ce contrat. Le virement est a adresser à l'IBAN : FR76 3000 4004 6600 0101 3406 287.

Les récoltes se font le lundi, mercredi, vendredi, le centre d'insémination doit prévenir avant 10h30 maximum le jour de récolte.
Le haras du Lion ne peut être tenu responsable si l'envoi de dose n'est pas livré en temps et en heure. Le haras du Lion devra fournir le bordereau d'envoi.

Le contrat présent sera valable lorsque les 2 chèques ou virements sont joints à ce dernier.

- L'acheteur déclare avoir connaissances des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.
- Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par l'entreprise de transport utilisée.
- Afin d'obtenir le carnet du poulain, le haras du lion transmettra la déclaration de naissance lorsque les frais techniques, suivi écho et saillie sont réglés en totalité.
- Un report de la saillie sera effectué en cas d'avortement. Dans le cas d'un poulain mort à 48h, le **HARAS DU LION** étudiera une possibilité de report total. Aucun report de saillie sera effectué pour un poulain de plus de 48h, d'une jument en mauvais état, des conditions de logement insalubres, ou tout autre mauvais traitement mis en évidence, le manque de rappel de vaccin.

Fait le : _____ À : _____

Le vendeur :

L'acheteur *(signature, précédée de la mention lu et approuvé)* **:**